

# Stage de maturité spécialisée (MS)

## Travail social - Information documentaire - Tourisme

### Généralités

La maturité spécialisée (MS) est un titre délivré par l'Ecole de culture générale, reconnu au niveau national. Elle a été créée pour donner accès aux filières spécifiques des Hautes écoles spécialisées de Suisse. A Genève, elle a été mise en place dans les domaines des arts visuels, de la communication - information, de la santé et du travail social, à partir de 2005.

Cette formation d'un an comprend deux volets principaux :

- une période de stage ou d'expérience professionnelle dans le domaine spécifique, d'une durée variable selon les options, qui fait l'objet d'un rapport de stage conséquent ;
- un travail de maturité sous la forme d'une analyse ou d'un projet étroitement relié à l'expérience professionnelle.

### Public-cible

Cette formation théorique, pratique et professionnelle d'un an est réservée aux élèves certifiés de l'Ecole de culture générale (ECG).

### Durée du stage

Selon les options et les domaines :

Travail social :

20 semaines de stage encadré à un taux d'activité de 100% dans une institution sociale.  
20 autres semaines d'expérience professionnelle dans les métiers de toute nature sont exigées pour l'obtention de la MS ; les 40 semaines peuvent être effectuées dans la même institution ;

Communication – information :

- *Information documentaire*: 40 semaines de stage encadré à un taux d'activité de 80% dans un service d'information documentaire ; deux lieux de stage différents sont recommandés (10 semaines est la durée minimale d'un stage);
- *Tourisme*: 24 semaines de stage encadré à un taux d'activité de 100% dans une entreprise du domaine du tourisme ou de l'événementiel, fractionnables en deux séquences.

### Objectifs du stage encadré

Compétences du domaine professionnel :

- découvrir les entreprises ou les institutions avec leurs spécificités propres au domaine professionnel par le travail et la pratique
- tester ses aptitudes à exercer une activité professionnelle par l'immersion dans les activités et les tâches du métier.

Compétences personnelles :

- faire preuve de réflexion face à une problématique donnée
- être capable d'argumenter pour soutenir des opinions
- faire preuve de responsabilité dans son travail.

Compétences sociales :

- développer les capacités d'adaptation aux différents temps de travail et aux problèmes inhérents à l'organisation de l'institution, de l'entreprise ou du réseau
- faire preuve de flexibilité (différents lieux de travail)
- soigner le contact humain
- développer le sens de la communication

Encadrement  
du stagiaireEngagement de l'entreprise ou de l'institution de stage

Un collaborateur qualifié, travaillant depuis au moins deux ans dans l'entreprise ou l'établissement, fonctionne comme référent. Il est désigné par sa direction et il encadre l'étudiant dans son expérience professionnelle et dans les responsabilités qui lui sont confiées.

Ce référent participe à quatre séances tri- et quadripartites, au moins, avec les deux autres référents qui suivent l'étudiant (l'expert HES et/ou le référent ECG). Il évalue la pratique professionnelle du stage au moyen du formulaire ad hoc.

## Contrat

Un contrat de stage en bonne et due forme est obligatoirement conclu entre le candidat et l'entreprise ou l'institution; sauf dispositions contraires, il est régi pour le surplus par les articles 344 et suivants du code des obligations.

## Rémunération

Pour le montant de la rémunération ou de l'indemnité du travail du stagiaire, il est recommandé de se référer au tarif en vigueur du salaire d'un apprenti de 3ème année de CFC de la profession apparentée.

## Assurances

Le-la stagiaire est assuré-e contre les accidents professionnels conformément à la loi fédérale sur l'assurance accident. Ce point figure dans le contrat de stage.

Engagement du stagiaire

L'étudiant respecte les règles définies pour le personnel au sein de l'entreprise ou de l'institution (horaire fixé, ponctualité, confidentialité). Il observe les recommandations des responsables des prestations pratiques (référent de l'entreprise, expert HEG, référent de l'ECG).

Engagement de l'école de culture générale (ECG)Agrément des  
places de stage

La direction de l'école, conformément à l'art. 9 des dispositions transitoires relatives à la maturité spécialisée santé ou travail social, valables pour l'année en cours, agréé les places de stage, en collaboration avec la Haute école spécialisée.

La direction de l'école, conjointement avec l'entreprise, est responsable des objectifs des prestations pratiques spécifiés ci-dessus.

## Suivi du stagiaire

L'Ecole de culture générale assure le suivi du stage en étroite collaboration avec le répondant HES et le référent de l'institution ou de l'entreprise.

Convention  
de stage

Une convention de stage en 3 exemplaires est signée par l'entreprise, par le stagiaire et par l'Ecole de culture générale.

## Les institutions responsables du stage de maturité spécialisée:

ECG Henry-Dunant  
Rue Edmond-Vaucher 20  
Case postale 176  
1211 Châtelaine  
Tél. 022 388 59 00

Doyenne responsable:  
Monique Weidmann  
monique.weidmann@etat.ge.ch

ECG Ella-Maillart  
Route de Base 22  
1228 Plan-les-Ouates  
Tél: 022 546 29 70

Ch. Grange-Collomb1-3  
1227 Carouge  
Tél: 022 546 29 60

Doyenne responsable:  
Isabelle Godot  
isabelle.godot@edu.ge.ch

ECG Jean-Piaget  
Chemin de Grange-Falquet 17  
Case postale 415  
1224 Chêne-Bougeries  
Tél. 022 388 78 00

Doyenne responsable:  
Sabine Kaufmann  
sabine.kaufmann@edu.ge.ch